

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N° 97/06/180

OBJET: TRAVAUX DE SECURITE ET REFECTION DE LA TOITURE A L'ECOLE
MATERNELLE ST HUBERT.
Demande de subventions à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil
Général notamment.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commission communale de sécurité chargée du contrôle des établissements recevant du public a émis, le 10 septembre 1996, un avis favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement moyennant la levée de certaines prescriptions,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer certains travaux, afin de rendre conforme ledit établissement aux normes de sécurité,

CONSIDERANT, par ailleurs, que l'état de la toiture de l'école fait apparaître de nombreuses infiltrations dans les classes lors d'intempéries notamment,

CONSIDERANT que les montants estimatifs sont évalués à 450 000 Frs et se décomposent ainsi qu'il suit :

- Travaux de mise en sécurité : 50 000 Frs T.T.C.
- Réfection de la toiture : 400 000 Frs T.T.C.

CONSIDERANT que ces travaux estimés seront réalisés sur l'exercice 1997,

VU l'avis des commissions Travaux et Finances,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne et de tous autres organismes, l'octroi de subventions d'investissement au taux maximum correspondant à l'opération définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui des demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9 juillet 1997 et de la publication
le 8 juillet 1997
Le Maire,

